

L'accord UE-Nouvelle-Zélande ne doit pas être ratifié

Plus de 50 organisations de la société civile appellent le Parlement européen à ne pas ratifier l'accord de libéralisation du commerce avec la Nouvelle-Zélande.

Dans les prochains mois, le Parlement européen va se prononcer sur l'accord de libéralisation du commerce entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande. La Commission européenne décrit ce traité comme l'accord commercial « *le plus progressiste* » qu'elle ait négocié à ce jour. Certains députés européens le décrivent comme un nouvel « *étalon-or* » pour tous les futurs accords commerciaux. Pourtant, cet accord ne tient pas ses promesses. Il ne s'agit ni d'un nouvel étalon-or, ni d'un accord progressiste.

Les libéralisations prévues menacent d'accroître des flux commerciaux nuisibles qui pourraient contribuer à augmenter les émissions de gaz à effet de serre, réduire la biodiversité, précariser l'emploi et aggraver les inégalités sociales. Les quelques changements prévus concernant la force exécutoire de certains engagements en matière de soutenabilité ne modifient pas les structures fondamentales de l'actuel système commercial de l'UE. Ce système reste ancré dans un modèle de production et de consommation qui est à l'origine de la crise climatique, de la dégradation de l'environnement et des inégalités sociales au sein de chacun des pays et entre eux. Par conséquent, nous, plus de 50 organisations de la société civile, appelons le Parlement européen à rejeter l'accord commercial entre l'UE et la Nouvelle-Zélande dans sa forme actuelle.

Le rapport récemment publié par l'Agence européenne de l'énergie indique que les émissions européennes de gaz à effet de serre doivent diminuer deux fois plus vite qu'au cours de la dernière décennie si nous voulons atteindre l'objectif de réduction de 55 % fixé par l'UE pour 2030. C'est pourquoi nous ne pouvons plus nous permettre de faire comme si de rien n'était. Les défis environnementaux et sociaux exigent également un changement fondamental de la politique commerciale. Les réformes partielles ne suffisent pas.

L'accord commercial entre l'UE et la Nouvelle-Zélande n'est pas à la hauteur des défis de notre époque :

- 1) L'accord entraînerait une nouvelle augmentation des émissions de gaz à effet de serre, comme l'indique notamment l'étude d'impact sur le développement durable menée par la Commission européenne. Cela s'explique principalement par le fait que les réductions tarifaires et les quotas d'importation prévus devraient générer un commerce de plus grandes quantités de produits nuisibles au climat. Par exemple, la Commission européenne s'attend à ce que les exportations de l'UE vers la Nouvelle-Zélande augmentent de 47 %, principalement en raison de l'augmentation des exportations de machines, de voitures et de produits chimiques. En d'autres termes, les principaux bénéficiaires des deux côtés seraient des entreprises qui causent souvent des dommages considérables à l'environnement et au climat.
- 2) Dans les secteurs bénéficiant d'un tel accord – l'agriculture en Nouvelle-Zélande, l'industrie manufacturière dans l'UE – les conditions de travail précaires, les bas salaires et les mauvaises conditions de travail persistent. En Nouvelle-Zélande, cela concerne notamment les industries de la viande et des produits laitiers ; dans l'UE, cela concerne entre autres les sous-traitants de l'industrie manufacturière, que ce soit en Europe du Sud

et de l'Est ou dans les pays tiers. L'une des lacunes les plus graves de l'accord se situe dans le fait qu'il ne lie pas les options d'exportation supplémentaires à des améliorations contraignantes des conditions de travail le long des chaînes d'approvisionnement des entreprises exportatrices. Il est donc loin de satisfaire aux obligations de devoir de vigilance des entreprises qui doivent être appliquées en vertu de la loi européenne en la matière.

3) L'accord ne prévoit que des améliorations sélectives de la force exécutoire du chapitre sur le développement durable. Par exemple, seules les violations des normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Accord de Paris sur le climat peuvent faire l'objet de sanctions commerciales. Toutefois, cette option ne s'applique pas aux différends qui pourraient concerner l'essentiel des engagements pris en matière de développement durable. Ainsi, les engagements pris dans le cadre des traités sur la biodiversité, la réforme des subventions aux énergies fossiles, la lutte contre la déforestation et la surpêche, l'égalité des sexes, la responsabilité des entreprises, les autres conventions de l'OIT et l'Agenda pour le travail décent ne peuvent pas faire l'objet de sanctions. Par conséquent, la possibilité de sanctions reste beaucoup trop limitée pour contenir les risques environnementaux et sociaux significatifs liés à l'ouverture des marchés.

4) La Commission européenne s'attend à ce que les investissements des entreprises européennes en Nouvelle-Zélande augmentent de 80 % grâce aux libéralisations prévues. Néanmoins, l'accord commercial ne prévoit aucune mesure spécifique pour soumettre la libéralisation des investissements prévue à des critères de soutenabilité. Il s'agit pourtant d'une lacune importante, car les entreprises européennes investissent souvent dans des industries néfastes pour l'environnement en Nouvelle-Zélande, telles que la production de pétrole et de gaz fossiles ou l'élevage de bétail à forte intensité d'émissions.

5) L'accord commercial contribue en particulier à intensifier les risques sociaux et écologiques liés à l'agriculture intensive orientée vers l'exportation. En raison des faibles coûts de production du lait et de la viande en Nouvelle-Zélande – rendus possibles, entre autres, par les bas salaires et les réglementations environnementales inadéquates – les petites exploitations agricoles gérées de manière durable dans l'UE seront soumises à une concurrence prédatrice plus forte en raison de l'ouvertures des marchés prévues. Cela devrait aggraver la crise de l'agriculture européenne et compromettre la mise en œuvre de la stratégie "de la ferme à la table", qui vise à rendre le système alimentaire de l'UE plus soutenable.

6) L'accord de libre-échange ne contient pas de dispositions appropriées sur les droits des Māori, le peuple indigène de Nouvelle-Zélande. Le chapitre sur la propriété intellectuelle, par exemple, ne prévoit aucune protection tangible de leurs ressources génétiques, de leurs connaissances traditionnelles ou de leurs expressions culturelles. Aucun élément Māori ne figure sur la liste des indications géographiques, ce qui laisse sans protection des noms de produits locaux tels que le miel Mānuka.

C'est pourquoi nous demandons que l'accord UE-Nouvelle-Zélande ne soit pas signé :
L'accord UE-Nouvelle-Zélande ne doit pas être signé !

Nous avons besoin d'une politique commerciale qui réponde aux défis du 21^{ème} siècle et qui soit en accord avec les objectifs de soutenabilité de l'UE. L'accord de libéralisation du commerce ne répond pas à cette exigence. Les améliorations sélectives du chapitre sur le développement durable ne changent rien aux risques sociaux et environnementaux posés

par les libéralisations commerciales prévues. Au fond, l'accord continue de viser une augmentation indifférenciée des flux bilatéraux de commerce et d'investissement, indépendamment des conditions de travail et de production et des dommages environnementaux causés par les biens échangés. Tant que l'industrie d'exportation réalisera ses profits au détriment des populations et de la nature, le commerce international restera un obstacle sur la voie d'une économie équitable et durable.

Plus d'informations sur : <https://www.collectifstopptafta.org/>, [@StopTAFTA](#) sur Twitter et [collectifstopptafta](#) sur Facebook.

Versions en anglais et allemand ici.

Signataires

Friends of the Earth Europe	Europe
The European Trade Justice Coalition	Europe
European Coordination Via Campesina	Europe
Ekō	Europe
Sindicato Ferroviario	Spain
Ecologistas en Acción	Spain
CGT – Confederación General del Trabajo	Spain
It's Our Future	New Zealand
Powershift	Germany
Berlin Wassertisch	Germany
Deutscher Freidenkerverband DFV	Germany
NaturFreunde Deutschlands	Germany
Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft (AbL)	Germany
Regenwaldgruppe Greenpeace Mannheim-Heidellberg	Germany
Heidelberger Bündnis für gerechten Welthandel	Germany

Collectif national Stop CETA/Mercosur	France
Attac France	France
Aitec	France
CGT France	France
Veblen Institute	France
Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	France
CADTM France	France
Confédération Paysanne	France
reseau Roosevelt-Du travail pour tous	France
Les Amis du Monde Diplomatique	France
Notre Affaire à Tous	France
Fondation pour la Nature et l'Homme	France
Fédération Artisans du Monde	France
ZEA	France
ActionAid France	France
Alofa Tuvalu	France
Fondation Copernic	France
Les Amis de la Terre	France
Terre & Humanisme	France
Bloom	France
Comité Pauvreté et Politique	France

Générations Futures	France
France nature Environnement	France
Comhlámh Trade Justice Group	Ireland
NatureFriends Greece	Greece
SOMO	Netherlands
Transnational Institute (TNI)	Netherlands
Handel Anders!	Netherlands
Voedsel Anders NL	Netherlands
Landbouwcoalitie voor Rechtvaardige Handel	Netherlands
Platform Aarde Boer Consument	Netherlands
Attac Austria	Austria
AK Europa	Austria
Anders Handeln	Austria
TROCA – Plataforma por um Comércio Internacional Justo	Portugal